

NOUS ASSURONS, NOUS ACCOMPAGNONS

NOTRE RAISON D'ÊTRE

NOTRE RAISON D'AGIR

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

- MATMUT PROTECTION JURIDIQUE -

EXERCICE CLOS LE 31.12.2021



SYNTHESE	5
A. ACTIVITE ET RESULTATS	5
B. Système de gouvernance	5
C. Profil de risque	6
D. Valorisation à des fins de solvabilité	7
E. Gestion du capital	8
PARTIE A – ACTIVITE ET RESULTATS	9
A1- Présentation de l’activité	9
A2 – Résultats de souscription	10
A3 – Résultats des investissements	11
A4 – Résultats des autres activités	11
A5 – Autres informations	12
PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE	13
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	13
B.2 Exigences de compétence et honorabilité	16
B.3 Gestion des risques	18
B.4. Système de contrôle interne	21
B.5. Fonction d’Audit Interne	24
B.6. Fonction Actuarielle	25
B.7. Sous-traitance	26
B.8. Evaluation de l’adéquation du système de gouvernance de l’entreprise par rapport à la nature, l’ampleur et la complexité des risques inhérents à l’activité	27
B.9. Autres informations	27

PARTIE C - PROFIL DE RISQUE	28
C1- Risque de souscription	29
C2 – Risque de marché	30
C3 – Risque de crédit	32
C4 – Risque de liquidité	32
C5 – Risque opérationnel	33
C6 – Autres risques importants	35
C7 – Autres informations	35
PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	36
D1- Actifs	38
D2 – Provisions techniques	40
D3 – Autres passifs	42
D4 – Méthodes de valorisation alternatives	43
D5 – Autres informations	43
PARTIE E - GESTION DU CAPITAL	44
E1- Fonds propres	44
E2 – Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	46
E3 – Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis 47	
E4 – Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	47
E5 – Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	47
E6 – Autres informations	47
ANNEXE – ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS	48

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR en anglais) est élaboré, conformément à l'article L 355-5 du Code des assurances et aux articles 292 à 298 du règlement délégué 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014, complétant les articles 51 à 56 de la directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009.

Il contient, au titre de l'exercice 2021, les informations qualitatives et quantitatives requises par la réglementation :

- Une synthèse,
- L'activité et les résultats de Matmut Protection Juridique,
- Son système de gouvernance,
- Son profil de risque,
- La valorisation à des fins de solvabilité,
- La gestion de son capital,
- Les états de reporting quantitatifs (en annexe).

Ce rapport a été présenté et approuvé par le Conseil d'administration de Matmut Protection Juridique du 30 mars 2022 et par le Conseil d'administration de Sgam Matmut du 30 mars 2022.

SYNTHESE

A. ACTIVITE ET RESULTATS

Les résultats de l'année 2021 sont marqués par une relative stabilité du chiffre d'affaires : 51 millions d'euros en progression de 1% par rapport à l'exercice.

B. Système de gouvernance

La gouvernance Matmut Protection Juridique garantit une gestion saine et prudente de ses activités en intégrant un suivi et une mesure des risques induits par ses décisions stratégiques ou de gestion.

Son organisation est décrite dans les statuts et le règlement intérieur. Elle repose sur une séparation claire des responsabilités entre les différentes fonctions et instances :

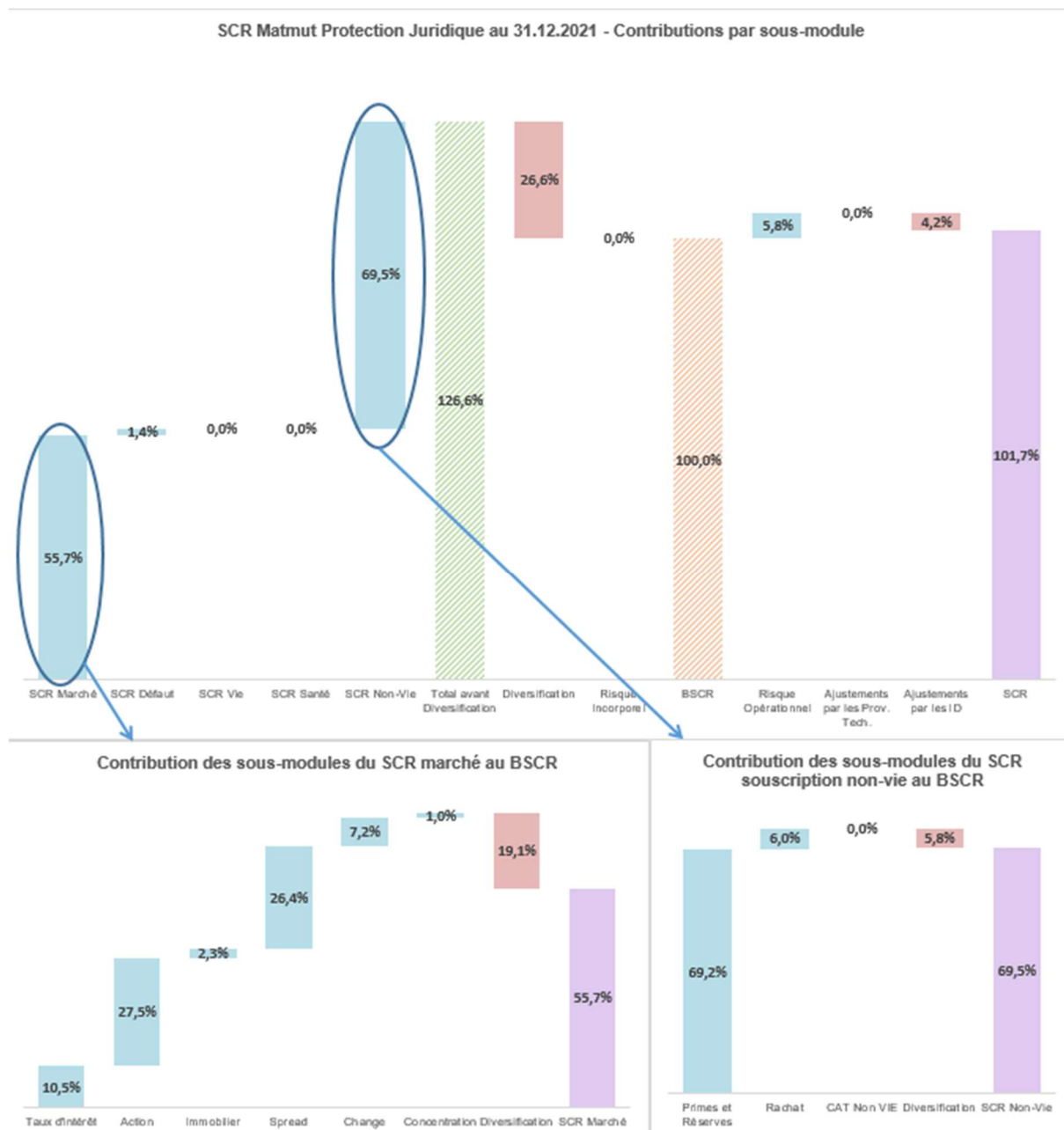
- L'assemblée générale de sociétaires,
- Les administrateurs élus (conseil d'administration et son président),
- La direction générale et les dirigeants effectifs,
- Les responsables de fonctions clés présentant régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes et comité des risques, conformité et actuariat et le cas échéant au conseil d'administration.

Les dirigeants effectifs disposent d'un domaine de compétences et de pouvoirs étendus sur les activités et les risques de Matmut Protection Juridique et sont impliqués dans les décisions engageant l'entreprise. Le système de gouvernance comprend un système de gestion des risques et de contrôle interne, et est organisé autour de quatre fonctions clés : la fonction clé « gestion des risques », la fonction clé « actuarielle », la fonction clé « audit interne » et la fonction clé « vérification de la conformité ».

Ces fonctions clés accompagnent le conseil d'administration dans sa mission d'orientation et de contrôle. Le président du conseil d'administration, le directeur général et les responsables des fonctions clés répondent aux exigences de compétence et d'honorabilité fixées par la réglementation.

C. Profil de risque

Matmut Protection Juridique (MPJ) évalue ses risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnels à partir du calcul du SCR de la formule standard.



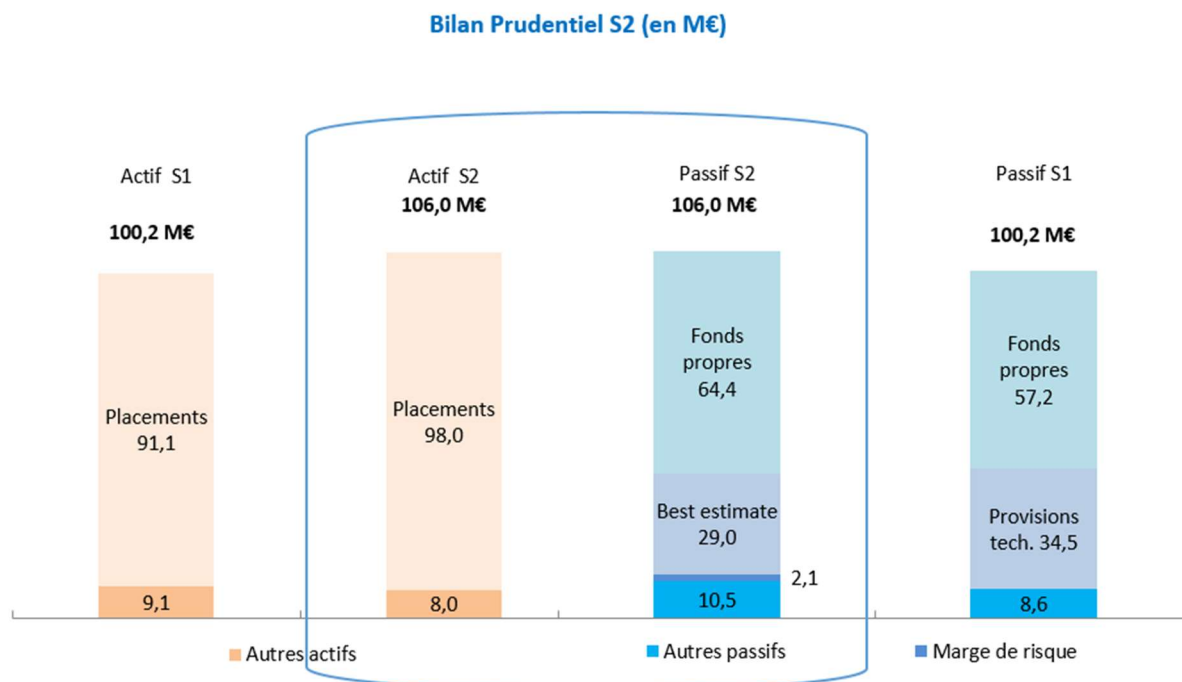
Les risques de marché et de souscription sont les risques significatifs représentant respectivement 55,7% et 69,5 % du total du BSCR.

Le premier porte sur le risque action avec un poids significatif de 27,5% du fait de la proportion des actifs soumis à ce risque dans le total des placements ainsi que par le niveau de choc appliqué sur ce type d'actifs.

Le second est axé sur le « non-vie » avec le risque de primes et réserves attaché à l'assurance protection juridique.

MPJ est par ailleurs exposée à d'autres risques qu'elle suit, évalue et maîtrise à travers la mise en œuvre de processus adaptés (cartographie de risques, résultats de contrôle permanent...).

D. Valorisation à des fins de solvabilité

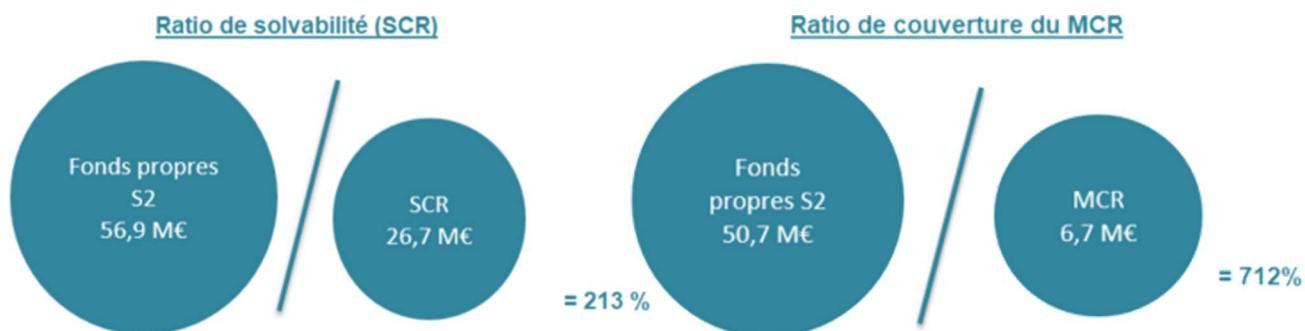


Le bilan 2021 se compose :

- à l'actif de 92% de placements (hors immobilier d'exploitation) et 8% d'actifs divers.
- au passif de 27% de best estimate, 60% de fonds propres, 10% d'autres passifs et 2% de marge de risque.

Matmut Protection Juridique n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). Elle n'applique pas l'ajustement égalisateur. De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

E. Gestion du capital



Le SCR (capital de solvabilité requis) s'établit à 26,7 millions d'euros.

Le MCR (minimum de capital requis) s'élève à 6,7 millions d'euros.

Les fonds propres éligibles de l'entité représentent :

- plus de 2 fois le SCR avec un taux de couverture de 213 % ;
- environ 7 fois le MCR avec un taux de couverture de 712 %.

Matmut protection Juridique dispose de fonds propres de base de la plus grande qualité reconnue par la réglementation prudentielle. Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de ses fonds propres.

Elle couvre largement les exigences réglementaires.

PARTIE A – ACTIVITE ET RESULTATS

A1- Présentation de l'activité

Société anonyme régie par le Code des assurances, Matmut Protection juridique est dédiée à l'assurance de protection de juridique des particuliers et des professionnels.

- ❖ Elle est l'assureur des garanties de protection juridique :
 - des biens en option des contrats automobile, moto, bateau et habitation,
 - en inclusion de contrats santé,
 - des contrats d'assurance IARD des professionnels et des entreprises.
- ❖ Elle gère les garanties de protection juridique Vie privée, en option du contrat mutualiste Matmut/SMAC.
- ❖ Elle propose des contrats collectifs souscrits par des organismes de type mutuelles d'assurance, comités sociaux et économiques, associations....

Matmut Protection Juridique détient un agrément relevant de la branche 17 – Protection juridique.

Chiffres clés

L'année 2021 est marquée par une relative stabilité du chiffre d'affaires et la poursuite de résultats techniques équilibrés.



Résultats 2021

L'activité Matmut Protection Juridique repose sur une offre d'assurance s'adressant à la fois aux particuliers et aux entreprises et visant la défense de leurs droits juridiques.

Compte de résultat en K€ par lignes d'activités	2 021	2 020	2021 - 2020	2021/2020
Protection juridique	11 158	10 245	913	8,9%
Total résultat de souscription	11 158	10 245	913	8,9%

Le résultat technique est en hausse de 8,9% (+ 0,9 million d'euros), expliquée par la baisse des charges de sinistres et une stabilité des cotisations acquises.

En l'absence d'augmentation tarifaire, le niveau des cotisations est stable entre les deux périodes sur la protection Juridique (+ 0,7%).

Les frais généraux augmentent du fait d'une progression des frais d'administration, en lien avec le nombre d'avenants en forte hausse chez MPJ.

L'augmentation du résultat financier de 1,6 million d'euros provient principalement des revenus des placements et de la vente d'un immeuble.

Contrôle MPJ

Matmut Protection Juridique est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 place de Budapest – 75436 PARIS CEDEX 09.

Noms et coordonnées des auditeurs externes

NOM	ADRESSE
SEC Burette	9 Rue Malatiré, 76000 Rouen

A2 – Résultats de souscription

Les résultats et principaux indicateurs à travers lesquels Matmut Protection Juridique appréhende sa performance sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Montants en M€	2021	2020	2021 - 2020	2021/2020
Cotisations acquises brutes	51,0	50,6	0,4	1%
Charge de prestations brutes / provisions des contrats	- 25,8	- 26,5	0,7	-3%
<i>Ratio prestations/cotisations</i>	<i>50,6%</i>	<i>52,4%</i>		
Frais	- 15,2	- 14,5	- 0,7	5%
Solde de réassurance	-	-	-	NS
Produits de placement alloués	1,2	0,7	0,5	79%
Résultat technique MPJ - Toutes activités	11,2	10,2	0,9	9%
<i>Ratio combiné net (sur primes acquises)</i>	<i>80,5%</i>	<i>81,1%</i>		

L'amélioration du résultat technique de 0,9 million d'euros est expliquée par les évolutions des cotisations, et des produits de placements alloués, et est en partie compensée par la hausse des frais généraux.

L'amélioration de la charge des sinistres de 0,7 million d'euros cache plusieurs évolutions :

- Augmentation de la charge brute de la survenance en cours de 3,8 millions d'euros,
- Variation favorable des dégagements (+ 8,7 millions d'euros) en lien avec les maintiens de prudence sur les derniers arrêts.

- Les recours et prévisions de recours baissent de 1,9 millions d'euros, avec un maintien de la tendance historique baissière (taux de recours)
- Les frais de règlement des sinistres augmentent également (+ 2,3 millions d'euros).

Le ratio combiné d'inventaire est en légère diminution et s'établit à 80,5%.

A3 – Résultats des investissements

Le résultat financier s'établit à 3.2 million d'euros, multiplié par deux en lien notamment avec une hausse des plus-values réalisées.

(en M€)	2021	2020	2020-2019
Résultat financier	3,2	1,6	1,6

La cession d'un immeuble explique la variation des plus-values réalisées. Les revenus et les plus-values réalisées sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en M€)	Revenus			PV Réalisées		
	2021	2020	2021-2020	2021	2020	2021-2020
Obligation	1,9	1,7	0,2	0,1	0,1	0,0
Actions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds d'investissement	0,3	0,0	0,3	-0,0	0,0	-0,0
Trésorerie et dépôts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilier	-0,0	0,1	-0,1	1,2	0,0	1,2
Total	2,2	1,8	0,4	1,3	0,1	1,2

A4 – Résultats des autres activités

Matmut Protection Juridique n'exerce aucune autre activité que celle présentée précédemment.

Néanmoins, son résultat net est également impacté :

- Plus marginalement par d'autres produits et charges non techniques,
- Par le résultat exceptionnel,
- Et d'autres frais tels que la participation des salariés et l'impôt sur les bénéficiés.

Ce résultat des autres revenus et dépenses est en retrait de plus de 1 million d'euros. Cette évolution s'analyse comme suit :

en M€	2021	2020	2021 - 2020	2021 / 2020
Autres éléments non techniques	0,0	0,0	0,0	nc
Résultat exceptionnel	0,0	0,0	0,0	-100%
Participation des salariés	-1,1	-1,0	-0,1	10%
Impôt sur les bénéficiés	-4,1	-2,9	-1,2	40%
Total des autres revenus et dépenses	-5,2	-3,9	-1,3	33%

A5 – Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1. Administration et direction de Matmut Protection Juridique

Matmut Protection Juridique est une société anonyme régie par le Code des assurances.

Sa gouvernance repose sur une séparation claire des rôles et responsabilités entre les fonctions exécutives d'une part, et les missions de contrôle et de surveillance d'autre part, garantissant ainsi une remontée d'information efficace vers les organes décisionnels.

Trois organes distincts en assurent le contrôle, la stratégie et la gestion :

- L'Assemblée générale des actionnaires, qui se réunit sous la forme ordinaire ou extraordinaire,
- Le Conseil d'administration, élu par l'Assemblée générale,
- Le Directeur général, nommé par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration et le Directeur général forment l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle, conformément à l'article R 354-1 du Code des assurances. Les principes de fonctionnement des organes de gouvernance (attributions, composition, ...) sont prévus aux statuts de l'entreprise et au règlement intérieur du conseil d'administration.

B.1.1.1. L'Assemblée générale

Organe délibérant, l'assemblée générale se prononce sur l'activité, les comptes et les orientations stratégiques de la société après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration.

Elle statue sur tous les intérêts sociaux, procède au renouvellement des membres sortants du Conseil d'administration et éventuellement des commissaires aux comptes.

B.1.1.2. Le Conseil d'administration

Il est composé de 8 membres nommés par l'Assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs, élus pour 6 ans et rééligibles, déterminent les orientations stratégiques de la société, veillent à leur mise en œuvre et approuvent les comptes annuels, les politiques et les rapports réglementaires (ORSA/RSR/SFCR).

En sa qualité de filiale de Matmut Sam, affiliée à la SGAM Matmut, le conseil d'administration de Matmut Protection Juridique bénéficie de l'assistance et de l'expertise des 3 Comités Spécialisés créés au niveau de la SGAM, pour l'étude et l'appréciation des dossiers sur lesquels il est amené à statuer. Les attributions de ces Comités sont formalisées dans la politique générale de gouvernance. Il s'agit :

- du comité d’audit et des comptes qui assure le suivi des questions relatives à l’élaboration et au contrôle des informations comptables et financières,
- du comité des risques, conformité et actuariat qui assure le suivi des questions relatives aux risques, à la solvabilité et à la solidarité financière entre les entités du groupe,
- du comité éthique et pratique mutualistes qui a pour mission d’assurer la mise en place des mesures imposées par la réglementation relevant des questions éthiques ou déontologiques notamment en matière d’anti-fraude et d’anti-corrupcion.

B.1.1.3 Le Directeur général

Le Directeur général est nommé par le Conseil d’administration. Il est chargé de la gestion exécutive de l’entreprise dans le respect des décisions prises par le conseil d’administration auquel il rend compte.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et représente la Société dans tous ses rapports avec les tiers.

Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l’objet social et sous réserve de ceux que la Loi attribue expressément à l’Assemblée générale et au conseil d’administration.

B.1.1.4 Les dirigeants effectifs

Le principe dit des « quatre yeux » institue une double validation par les dirigeants effectifs des décisions pouvant faire encourir des risques significatifs à Matmut Protection Juridique dans le cadre de la gestion opérationnelle des activités, avant qu’elles ne soient prises et mises en œuvre.

Deux dirigeants effectifs ont été nommés pour Matmut Protection Juridique Sam : le Président du Conseil d’administration et le Directeur général.

B.1.1.5 Les fonctions clés

Conformément à l’article L 354-1 du Code des assurances, Matmut Protection Juridique a procédé à la désignation des représentants des fonctions clés, tous rattachés au directeur général de la Sgam Matmut :

- Fonction de gestion des risques,
- Fonction actuarielle,
- Fonction de vérification de la conformité,
- Fonction d’audit interne.

Les rôles et missions de ces fonctions sont précisés au §B.3 pour la fonction de gestion des risques, § B.4 pour la fonction de vérification de la conformité, § B.5 pour la fonction d’audit interne et § B.6 pour la fonction actuarielle.

Les responsables de fonction clé disposent du positionnement hiérarchique garantissant leur indépendance et l'autorité nécessaire à l'exercice objectif et efficace de leurs missions. Ils ont accès à toute l'information indispensable à leurs missions, communiquent avec les instances dirigeantes et présentent régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes (fonction audit interne) et au comité des risques, conformité et actuariat (fonctions actuarielle, gestion des risques et conformité) et le cas échéant au conseil d'administration.

Un comité des fonctions clés, animé par le responsable de la fonction clé d'audit interne, réunit trimestriellement les quatre responsables des fonctions clés. Il a pour mission d'assurer la coordination sur la gestion des risques entre les fonctions clés et d'échanger sur l'évolution de l'actualité réglementaire.

Des points de contrôle permanent et périodique réunissent une fois par an chaque directeur d'entité et les 4 fonctions clés aux fins de rendre compte des risques et des activités de contrôle. Ces points sont organisés par la fonction clé gestion des risques et permettent d'appréhender le risque dans une vision globale et consolidée.

B.1.1.6 Changement important du système de gouvernance au cours de la période de référence

Aucun changement important n'est intervenu sur la période de référence dans le système de gouvernance de Matmut Protection Juridique.

B.1.2 Droits et pratiques relatifs à la rémunération des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de Matmut Protection Juridique

La rémunération des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle est strictement encadrée par la politique de rémunération, dont l'objectif majeur est de garantir l'absence d'incitation à une prise de risque excessif ou inacceptable pour l'entreprise, et d'éviter les comportements préjudiciables aux intérêts des sociétaires de Matmut Protection Juridique.

B.1.2.1 Les dirigeants

Les dirigeants de Matmut Protection Juridique ont une rémunération composée d'une partie fixe et d'une éventuelle part variable attribuée, par le Comité Nominations et Rémunérations, en fonction de la performance du Groupe et des résultats individuels atteints sur la base d'objectifs fixés préalablement.

Le Comité Nominations et Rémunérations s'assure chaque année que les objectifs de performance fixés ne sont pas susceptibles de mettre les intéressés en situation de conflits d'intérêts, ni susceptibles de favoriser une prise de risque non contrôlée.

Les dirigeants ne bénéficient d'aucune attribution d'actions ou de « stock-options ». Aucun jeton de présence n'est perçu par les dirigeants du Groupe au titre des mandats qu'ils exercent au nom de ce dernier.

B.1.2.2 Les administrateurs

Les fonctions des membres du conseil d'administration sont exercées à titre gratuit. Les mandataires sociaux perçoivent des indemnités forfaitaires compensatrices du temps passé pour l'exercice de leurs fonctions et sont remboursés uniquement de leurs frais de déplacement et de séjour.

B.2 Exigences de compétence et honorabilité

La politique de compétences et d'honorabilité décrit le dispositif mis en place afin de s'assurer que les dirigeants effectifs (Président du Conseil d'administration et Directeur général), les responsables des fonctions clés et les administrateurs satisfont avant leur nomination et de manière continue aux exigences de compétence et d'honorabilité fixées par la réglementation et par l'entreprise.

Ces exigences sont appréciées de façon individuelle et/ou collective et font l'objet d'un suivi annuel.

Compétences	
Collective	Individuelle
Conseil d'Administration	Dirigeants Effectifs
Marché de l'assurance	Domaine de compétence et de pouvoirs suffisamment larges sur les activités et les risques
Marché financier	Disponibilité suffisante pour exercer ses missions
Stratégie du Groupe	Implication dans les décisions ayant un impact important, notamment en matière de stratégie, de budget ou de questions financières
Modèle économique	Fonctions clés
Système de gouvernance	Gestion des risques : vision globale de l'ensemble des risques liés aux activités d'assurance, de réassurance, financiers et opérationnels, de leurs interactions et des mesures prises pour s'en protéger
Gestion des risques	Actuariat : connaissances et pratique des mathématiques actuarielles et financières pour appréhender l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité
	Conformité : connaissances juridiques assurantielles avérées, connaissance suffisante de la réglementation et des activités pour appréhender l'exposition aux risques de non-conformité
	Audit Interne : Compétences en méthodologie d'audit interne. Connaissance des activités importantes de Matmut Protection Juridique lui permettant de comprendre et d'apprécier les problématiques remontées par les auditeurs experts.

Evaluation des compétences

A la nomination, l'évaluation des compétences est réalisée au moyen de l'analyse du curriculum vitae de la personne, indiquant de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus et pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années en France ou à l'étranger, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées, les résultats obtenus en termes de développement de l'activité et de rentabilité.

En cours de mandat, une fiche individuelle de suivi, complétée annuellement, permet de s'assurer de la complétude des compétences.

Evaluation de l'honorabilité

A la nomination, l'évaluation de l'honorabilité s'effectue au moyen de la communication d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois. En cours de mandat, la fiche individuelle de suivi annuelle, dans laquelle figure une attestation sur l'honneur du respect de la condition d'honorabilité permet de s'assurer de l'honorabilité de la personne. Un extrait

de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois est également systématiquement demandé.

B.3 Gestion des risques

B.3.1. Organisation et fonctionnement du système de gestion des risques

Pour mener à bien sa stratégie tout en maîtrisant ses risques, Matmut Protection Juridique a défini son cadre d'appétence au risque autour d'un nombre limité d'indicateurs lui permettant d'assurer la sécurité recherchée par ses sociétaires.

L'appétence au risque se définit comme le niveau de risques agrégé maximum que Matmut Protection Juridique est prête à prendre pour la poursuite de son activité et afin d'atteindre les objectifs fixés par son plan stratégique.

Le conseil d'administration approuve la stratégie de gestions des risques et fixe le cadre d'appétence aux risques. Il s'appuie sur deux comités spécialisés créés au niveau de la SGAM Matmut, dont il recueille l'avis dans leurs domaines de compétences respectives :

- **Le Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA)** examine les risques de toute nature, dont la cartographie des risques majeurs et veille aux activités de contrôle interne. Il identifie, évalue les risques de toutes origines et de toutes natures susceptibles d'affecter les activités de Matmut Protection Juridique. Il examine les politiques, les rapports réglementaires dont l'ORSA et les procédures de gestion des risques soumises pour approbation au conseil d'administration. Il s'assure de l'existence d'une procédure d'identification et de suivi des risques ainsi que de la mise en œuvre des éventuelles mesures correctrices. La fonction clé actuarielle, la fonction clé gestion des risques, et la fonction vérification de conformité participent à ce comité.
- **Le Comité d'Audit et des Comptes (CAC)** examine les comptes périodiques du Groupe. Il assure un suivi des travaux et des missions de l'audit interne.

L'animation et le suivi du système de gestion des risques reposent également sur les instances opérationnelles suivantes :

- **Le Comité de Pilotage Economique (CPE)**

Ce comité, présidé par le directeur général du groupe, examine les travaux d'évaluation des risques et de la solvabilité dans le cadre du processus ORSA et vérifie l'adéquation de la solvabilité du Groupe et de chacune des entités solos dont MPJ avec les objectifs fixés,

- **Le Comité risques et contrôle interne (CRCI)**

Ce comité traite de l'ensemble des travaux relatifs à l'évaluation et la maîtrise des risques, ainsi que ceux de contrôle interne. Il examine également les rapports narratifs réglementaires et les rapports d'activité des fonctions clés. Présidé par le directeur général, il réunit les

dirigeants effectifs de Matmut Protection Juridique ainsi que les responsables de fonctions clés.

La stratégie en matière de gestion des risques est formalisée dans la politique de gestion des risques, déclinée opérationnellement par domaine de risques.

B.3.2. Animation du système de gestion des risques

Le pilotage effectif et quotidien du système de gestion des risques est assuré par la fonction de gestion des risques.

La fonction de gestion des risques a pour objectif de couvrir de manière intégrée et transversale l'ensemble des risques auxquels Matmut Protection Juridique peut être confrontée afin, notamment de :

- se conformer aux exigences réglementaires en cours ou à venir,
- garantir une vision homogène et fiable du suivi des risques au service du conseil d'administration, du directeur général mais également des partenaires et des sociétaires,
- assurer la solvabilité de Matmut Protection Juridique.

A ce titre, la fonction de gestion des risques :

- participe à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques,
- assure le suivi du système de gestion des risques sur l'ensemble des risques y compris risques émergents et processus ORSA, et veille à sa bonne application,
- assure le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble,
- identifie et évalue les risques émergents,
- rend compte des expositions aux risques de manière détaillée et conseille le conseil d'administration sur les questions de gestion de risques y compris en relation avec des questions telles que la stratégie d'entreprise, les projets ou les investissements de grande ampleur,
- propose, le cas échéant des mesures correctrices et rend compte aux instances de leur mise en œuvre,
- assure les relations avec les autorités de tutelle sur son domaine d'activité.

La participation du responsable de la fonction de gestion des risques aux comités ci-dessus décrits permet de s'assurer de la bonne prise en compte des risques dans le schéma décisionnel et d'une bonne information des responsables de fonction clé, essentielle pour la bonne réalisation de leurs missions dans le système de gestion des risques.

Pour mener à bien ses missions, le responsable de la fonction de gestion des risques s'appuie sur :

- la politique de gestion des risques et les politiques déclinées par domaine de risques, qui décrivent la gouvernance des risques et les macro-processus permettant de déployer le processus de management des risques. Elles sont révisées annuellement et approuvées par le conseil d'administration,

- la cartographie des risques qui décrit tous les risques auxquels est exposée Matmut Protection Juridique ainsi que leur impact potentiel s'ils venaient à se réaliser. Les risques identifiés sont revus chaque année et complétés, le cas échéant en fonction des évolutions internes ou externes.

B.3.3. Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité fait partie intégrante du système de gestion des risques. Elle participe à la gestion prévisionnelle des risques et à l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de l'entreprise. Matmut Protection Juridique utilise l'ORSA comme un outil de pilotage intégré aux réflexions de la direction sur sa stratégie, au travers des trois évaluations définies par l'article R.354-3 du code des assurances :

- son besoin global de solvabilité,
- le respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques,
- l'écart entre le profil de risque groupe et les hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis.

Les résultats de l'ORSA visent à s'assurer et garantir la cohérence des orientations stratégiques envisagées. En cas d'incohérence, ils permettent de mettre en évidence les alternatives possibles ou actions correctrices envisageables, sur la base d'une démarche itérative. Ils sont remis au conseil d'administration de Matmut Protection Juridique lors de la définition de la stratégie et du système d'appétence aux risques, de tolérances et de limites opérationnelles pour éclairer la prise de décision.

La gouvernance mise en place pour le suivi de la réalisation de l'ORSA et la prise en compte des résultats dans les décisions de gestion sont formalisées dans la politique ORSA.

B.3.3.1. Processus ORSA régulier

Chaque année le responsable de la fonction de gestion des risques supervise et coordonne la réalisation des évaluations internes des risques et de la solvabilité, dans le respect de la politique ORSA, validée par le conseil d'administration.

L'ORSA est réalisé conjointement par les acteurs opérationnels et les organes de direction à chaque étape clé de la construction des évaluations :

- **La Phase 1** se déroule sur la période de janvier à mai de l'année N, au cours de laquelle sont réalisées : La comparaison des résultats de l'exercice N -1 avec les trajectoires prévisionnelles de l'ORSA, et l'actualisation des plans d'affaires prévisionnels (business plan du scénario central).
- **La Phase 2** se déroule sur la période de juin à octobre de l'année N, au cours de laquelle sont validés les éléments liés au sujets suivants :
 - Profil de risque et système de gestion des risques,
 - Scénarios de stress,

- Et analyse de la solvabilité,
- **La Phase 3** se déroule sur la période de septembre à novembre de l'année N portant sur la rédaction du rapport.

B.3.3.1. Processus ORSA ponctuel

En complément de l'ORSA régulier, un ORSA ponctuel peut être déclenché lors de la survenance d'événements importants, internes au groupe Matmut ou externes, qui entraînent une modification substantielle du profil de risque ou du niveau des ressources financières disponibles.

Des modifications substantielles du profil de risque peuvent ainsi survenir du fait d'événements internes ou externes, dès lors qu'ils ont un effet significatif, de manière individuelle ou combinée.

L'appréciation de la matérialité de ces événements pour Sgam Matmut repose principalement sur des facteurs qualitatifs. Cette analyse qualitative peut intégrer, lorsque cela s'avère pertinent, une évaluation quantitative.

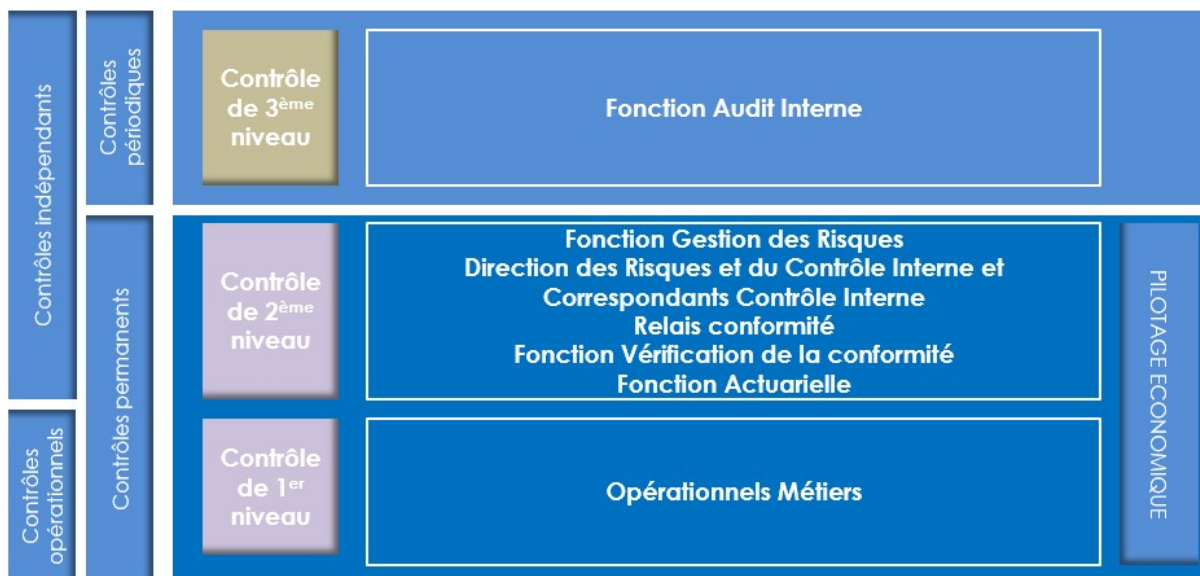
B.4. Système de contrôle interne

B.4.1 Description du système de contrôle interne

Le système de contrôle interne mis en place au sein du Groupe vise à assurer le bon fonctionnement des services du groupe et plus particulièrement :

- la conformité aux lois et règlements,
- la fidèle application des instructions et orientations fixées par le conseil d'administration et la direction générale,
- la qualité et la fiabilité des informations comptables et financières (séparation des tâches, conformité aux principes comptables),
- le bon fonctionnement des process internes spécialement ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

Il veille à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques grâce à la réalisation de contrôles, organisé autour de 3 niveaux distincts, synthétisé dans le schéma ci-dessous :



- le contrôle de premier niveau : contrôle a priori ou a posteriori, manuel ou informatisé, qui est réalisé dans les processus au fil des opérations selon des modalités prédéfinies eu égard à l'analyse des risques et aux objectifs opérationnels. Ce sont les collaborateurs directement en charge des opérations et de leur supervision hiérarchique, et les filières de risques, le cas échéant, qui en ont la responsabilité,
- le contrôle de deuxième niveau : contrôle essentiellement a posteriori dont l'objectif principal est de s'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion des risques et des actions de contrôle de 1er niveau. Il est réalisé au sein de Matmut Protection Juridique par des personnes qui ne sont pas directement en charge des opérations contrôlées. Le contrôle de niveau 2 a pour objectif de valider la construction des contrôles de niveau 1 et de valider la bonne exécution des contrôles de niveau 1.

Afin de garantir la maîtrise des activités, l'ensemble des risques de la cartographie doit être contrôlé régulièrement, selon les fréquences suivantes :

- o Les risques opérationnels à criticité brute élevée et très élevé doivent être contrôlés a minima tous les 2 ans.
 - o Les autres risques opérationnels doivent être contrôlés a minima tous les 4 ans.
- le contrôle de troisième niveau : exercé par la fonction audit interne, décrite au paragraphe B.5.

La politique Contrôle Interne formalise l'organisation et le fonctionnement du système de contrôle interne.

B.4.2. La fonction de vérification de la conformité

B.4.2.1. Description de la fonction de vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité vérifie l'adéquation des processus, produits et des services avec les dispositions législatives, réglementaires et administratives afin d'identifier, évaluer et prévenir la survenance du risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, entraînant une perte financière, une atteinte à la réputation ou une mesure administrative, et qui naît du non-respect de la réglementation (dispositions de nature législative ou réglementaire, jurisprudence, normes professionnelles, déontologiques ou internes).

Son périmètre d'activité couvre principalement :

- Gouvernance,
- Ethique et déontologie,
- Données à caractère personnel,
- Protection de la clientèle,
- Sécurité financière.

En marge de ce périmètre, compte tenu de l'exposition de Matmut Protection Juridique au risque notamment d'atteinte à l'image, le pôle conformité suit, sans intégrer le processus complet de la fonction, les risques liés aux achats.

La fonction de vérification de la conformité met en œuvre chaque année un plan de contrôle permanent et de suivi des risques. A l'issue de ces contrôles, elle préconise des plans d'actions visant à maîtriser les risques de non-conformité et optimiser la performance globale de la Matmut Protection Juridique.

B.4.2.2. Animation de la fonction de vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité est incarnée par le directeur groupe, responsable de la direction juridique, fiscale et conformité.

Pour veiller à la vérification de la conformité de Matmut Protection Juridique, elle met en œuvre les missions suivantes :

- identification, prévention, traitement, évaluation et suivi des risques de non-conformité,
- accompagnement, conseil et formation,
- pilotage direct ou participation au programme de mise en conformité.

La fonction de vérification de la conformité n'effectue aucun acte de gestion opérationnelle, ce qui garantit son indépendance dans l'exercice de ses missions.

Le responsable de la fonction de vérification de la conformité rend compte régulièrement au directeur général, au comité « risques et contrôle interne » et au comité « risques, conformité et actuariat », des résultats des contrôles menés et de l'état d'avancement des plans d'actions.

L'organisation et le fonctionnement de la fonction de vérification de la conformité sont formalisés dans la politique de conformité.

B.5. Fonction d'Audit Interne

B.5.1. Description de la fonction d'audit interne

La fonction d'audit interne a pour mission de fournir aux dirigeants et principaux responsables de Matmut Protection Juridique des analyses, avis, conseils et recommandations, émis sur la base de travaux périodiques d'investigations ayant notamment pour objet :

- de contrôler le respect des procédures et la conformité des opérations aux dispositions légales, réglementaires, aux normes et aux usages professionnels et déontologiques, aux politiques et directives applicables au sein de Matmut Protection Juridique ainsi qu'aux orientations stratégiques décidées par le conseil d'administration,
- d'évaluer l'adéquation des moyens déployés sur le périmètre de Matmut Protection Juridique pour garantir la régularité et la sécurité de toutes les opérations,
- d'apprécier l'utilisation des ressources, la performance des structures et des systèmes d'information et la pertinence des organisations en place,
- d'examiner les opérations et les programmes pour s'assurer qu'ils sont cohérents avec la stratégie globale définie par Matmut Protection Juridique et qu'ils ont été menés à bien comme prévu,
- de s'assurer de l'efficacité des processus de gouvernement d'entreprise et de management des risques, en vérifiant notamment l'adéquation entre les mesures mises en œuvre et la politique de gestion des risques ainsi que les dispositifs de contrôle opérés par le système de contrôle interne.

B.5.2 Animation de la fonction d'audit interne

La fonction d'audit interne est incarnée par le directeur groupe, responsable de la direction de l'audit interne.

Elle élabore un plan d'audit pluriannuel, fondé sur les risques et tenant compte des propositions des responsables de Matmut Protection Juridique ainsi que des responsables des fonctions clés « actuarielle », « gestion des risques » et « vérification de la conformité ». Il est soumis à l'approbation du directeur général et du comité d'audit & des comptes. Des missions non prévues au plan peuvent être réalisées en cours d'exercice, à la demande ou après validation de ces instances. Il fait l'objet d'une revue semestrielle.

L'indépendance de la fonction est garantie par :

- le rattachement hiérarchique du responsable de l'audit interne, au directeur général de la Sgam Matmut, et son rattachement fonctionnel au comité d'audit et des comptes,
- l'absence de toute autre fonction opérationnelle exercée par les auditeurs, astreints au secret professionnel.

Ces caractéristiques donnent à la direction de l'audit interne un pouvoir d'investigations étendu, se traduisant par la possibilité d'avoir accès à tous les sites, locaux, informations,

documents, fichiers etc. jugés indispensables à l'exécution de sa mission, et d'entrer en relation avec tous les collaborateurs de Matmut Protection Juridique. Le responsable de l'audit interne a l'obligation d'informer le directeur général et le comité d'audit et des comptes de toute remise en cause de ce principe d'indépendance.

L'objectivité est, quant à elle, favorisée notamment par :

- l'engagement des auditeurs internes à respecter les règles et principes déontologiques édictées par l'association internationale de l'audit interne (IIA), lesquels sont rappelés dans la politique et la charte d'audit interne,
- les compétences techniques variées dont disposent les auditeurs, entretenues et développées au travers de la formation continue,
- l'affectation des auditeurs de façon à prévenir toute forme de conflit d'intérêts, d'atteinte à la probité ou de manque d'impartialité,
- la supervision de chaque mission par le responsable de l'audit interne lui-même et /ou son adjoint,
- la mise en œuvre des recommandations sous la responsabilité des entités auditées, qui élaborent des plans d'actions à cet effet.

Le responsable de l'audit interne rend compte régulièrement au directeur général et au comité d'audit et des comptes, des conclusions et de l'état d'avancement des missions d'audit ainsi que de la mise en œuvre des recommandations.

L'organisation et le fonctionnement de la fonction audit interne sont formalisés dans la politique d'audit interne et la charte d'audit interne.

B.6. Fonction Actuarielle

B.6.1. Description de la fonction actuarielle

Au titre de ses missions, le responsable de la fonction actuarielle :

- analyse, contrôle et suit les provisions techniques,
- coordonne le calcul des provisions techniques et garantit le modèle approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et approximations utilisés pour ce calcul,
- apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées,
- émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance en analysant le programme de réassurance de Matmut Protection Juridique,
- contribue à la mise en œuvre du système de gestion des risques en réalisant le calcul de marge de solvabilité de Matmut Protection Juridique, en participant à la réalisation de l'ORSA, à la comitologie relative à la gestion des risques et à la révision de la politique de gestion des risques.

B.6.2. Animation de la fonction actuarielle

La fonction actuarielle est incarnée par le directeur Groupe, responsable de la direction Actuariat Groupe et du Pilotage Économique (DAGPE).

Il rédige un rapport actuariel, soumis annuellement pour information au conseil d'administration, qui reprend la synthèse des actions entreprises, l'identification des éventuelles défaillances et les recommandations émises par la fonction actuarielle. Pour ce faire, il sollicite chacune des parties prenantes, à savoir les équipes Inventaire, Souscription, Réassurance, Gestion, Comptabilité et Informatique, et leur demande de formuler un avis argumenté sur l'ensemble de ses analyses.

Le rapport actuariel est ainsi rédigé à l'issue d'un travail collaboratif et de débats contradictoires.

Le pôle Pilotage Économique de la DAGPE, en charge de la rédaction du rapport actuariel, n'est pas impliqué dans les travaux de provisionnement, réassurance et souscription réalisés.

B.7. Sous-traitance

Matmut Protection Juridique confie à des prestataires la réalisation de tout ou partie de ses activités ou fonctions d'assurance, qu'ils effectuent soit directement, soit en recourant eux-mêmes à la sous-traitance.

B.7.1. Politique de sous-traitance

L'externalisation de ces activités expose Matmut Protection Juridique à des risques opérationnels susceptibles d'avoir un impact financier, réglementaire ou en termes d'images et de réputation. Afin de maîtriser ces risques, Matmut Protection Juridique a mis en place un dispositif de sécurisation des risques de sous-traitance, décrit dans la politique de sous-traitance, et qui repose sur 4 processus :

- qualification de l'activité et sélection du sous-traitant,
- contractualisation avec le sous-traitant,
- contrôle permanent de chaque sous-traitant,
- reporting au Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA).

Ces 4 processus sont déclinés en fonction de la criticité de la prestation effectuée par les sous-traitants, qui sont ainsi classés en trois catégories : sous-traitants importants ou critiques, sous-traitants sensibles, autres sous-traitants.

B.7.2. Sous-traitance des activités ou fonctions opérationnelles importantes ou critiques

Les activités importantes ou critiques que Matmut Protection Juridique externalise sont listées ci-après :

Types d'activités externalisées dans le Groupe	
Financier	Gestion d'actifs financiers
Logistique	Archivage de dossiers gestion

Matmut Protection Juridique n'externalise aucune fonction clé.

B.8. Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance de l'entreprise par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité

Le système de gouvernance Matmut Protection Juridique, décrit ci-dessus est en adéquation avec la stratégie, la nature et l'ampleur des risques inhérents à ses activités. Il permet de garantir une gestion saine, prudente et efficace de celles-ci, en conformité avec la réglementation.

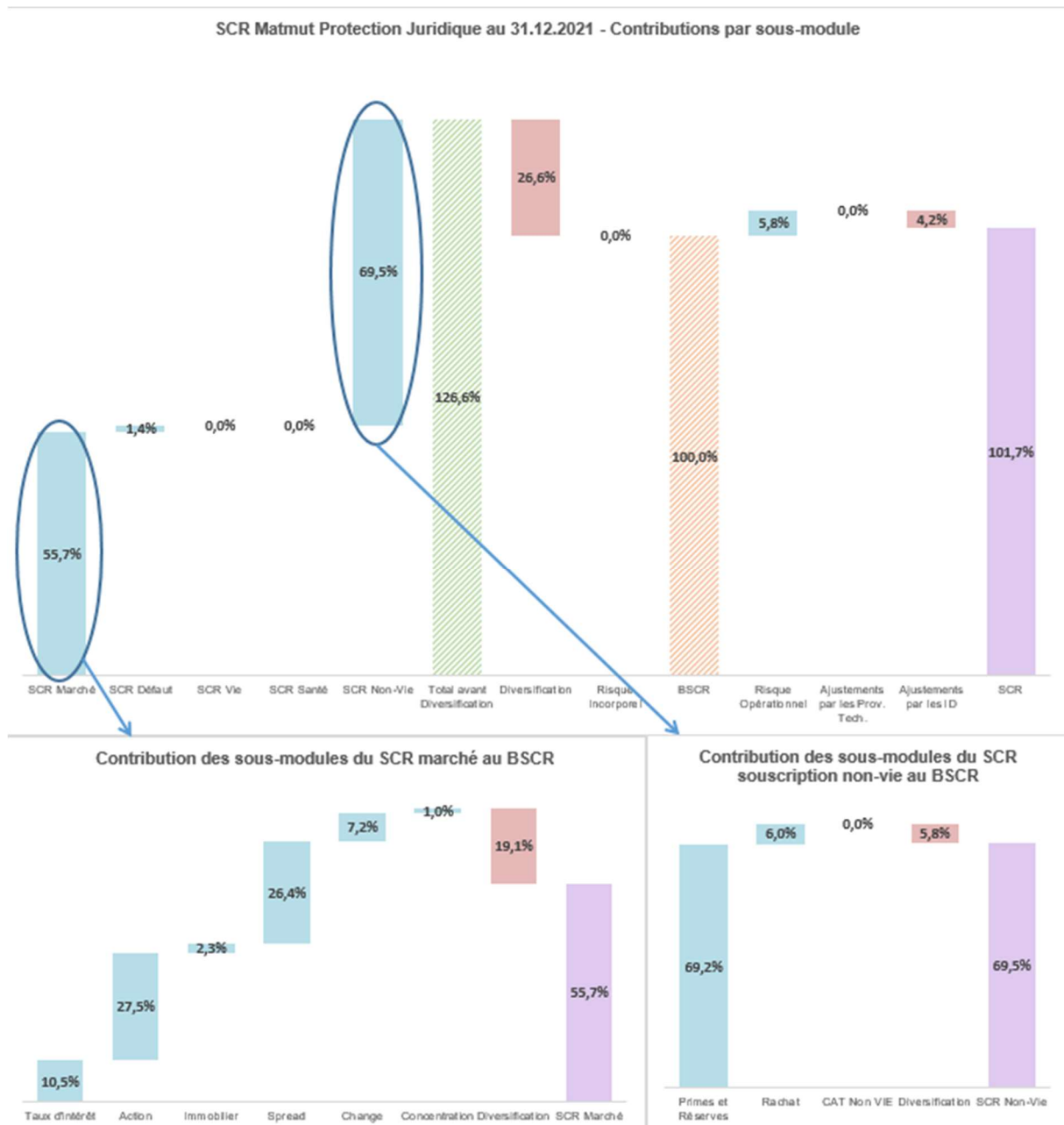
B.9. Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante relative au système de gouvernance.

PARTIE C - PROFIL DE RISQUE

Les risques auxquels Matmut Protection Juridique est exposée sont suivis et gérés dans la limite du cadre d'appétence aux risques qui se définit comme le niveau de risque agrégé que l'entreprise accepte de prendre pour poursuivre son activité (décrite en partie A « Activités et résultats ») et son développement.

Le profil de risque, déterminé par le SCR, est composé comme suit :



Les risques les plus importants sont :

- **Le risque de souscription** représentant 69,5% du total du SCR de base (BSCR) ;
- **Le risque de marché** représentant 55,7% du total du SCR de base (BSCR). Le portefeuille actions porte le poids le plus significatif (27,5%) en raison de la proportion des actifs soumis à ce risque dans le total des placements ainsi que par le niveau de choc appliqué sur ce type d'actifs.

Le risque de contrepartie est mineur (1,4%), et provient majoritairement des créances sur les réassureurs.

Enfin, **la diversification entre les modules de risques** représente 26,6% du SCR de base (BSCR).

C1- Risque de souscription

Le risque de souscription concerne les activités Non-Vie (protection juridique).

Exposition au risque de souscription

Le profil de risque de Matmut Protection Juridique est relativement standard sur le marché de l'assurance. Il s'agit de risques de masse sans particularités tant en matière de garanties que de concentration.

Composition du risque de souscription

Le risque de souscription non-vie couvre la totalité du risque de souscription sur la ligne d'activité (LoB) Protection Juridique.

Ce risque de souscription non-vie comporte à la fois un risque de primes et de réserves, et dans une moindre mesure un risque de rachat.

Concentration du risque de souscription

Compte tenu de la diversification du portefeuille de Matmut Protection Juridique (risques de masse sans particularités en termes de garanties), il n'est pas détecté de concentration importante.

Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

Réduction du risque de souscription

De par la nature de son activité, Matmut Protection Juridique n'a pas besoin de faire appel à la réassurance.

Sensibilité du risque de souscription

Matmut Protection Juridique réalise chaque année, dans le cadre de l'ORSA, plusieurs scénarios de stress permettant de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur ses activités d'assurance que sur la gestion de ses actifs.

Le scénario de stress de souscription intègre des chocs techniques de période de retour élevées. Malgré les chocs appliqués, le ratio de solvabilité reste à un niveau supérieur au seuil réglementaire de 100%.

Dépendance entre les risques

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard, en prenant en compte les matrices de corrélation. Des tests réalisés sur la base de la situation au 31 décembre 2020 permettent d'établir que le ratio de solvabilité s'élevant à 213% serait porté à 269% dans une hypothèse assez probable de non corrélation et à 140% dans une hypothèse très improbable de corrélation totale.

Ces résultats montrent une forte volatilité de la formule liée aux corrélations. Toutefois, même en présence d'une hypothèse non réaliste de corrélation totale des risques, le ratio de solvabilité reste proche du seuil réglementaire des 100%.

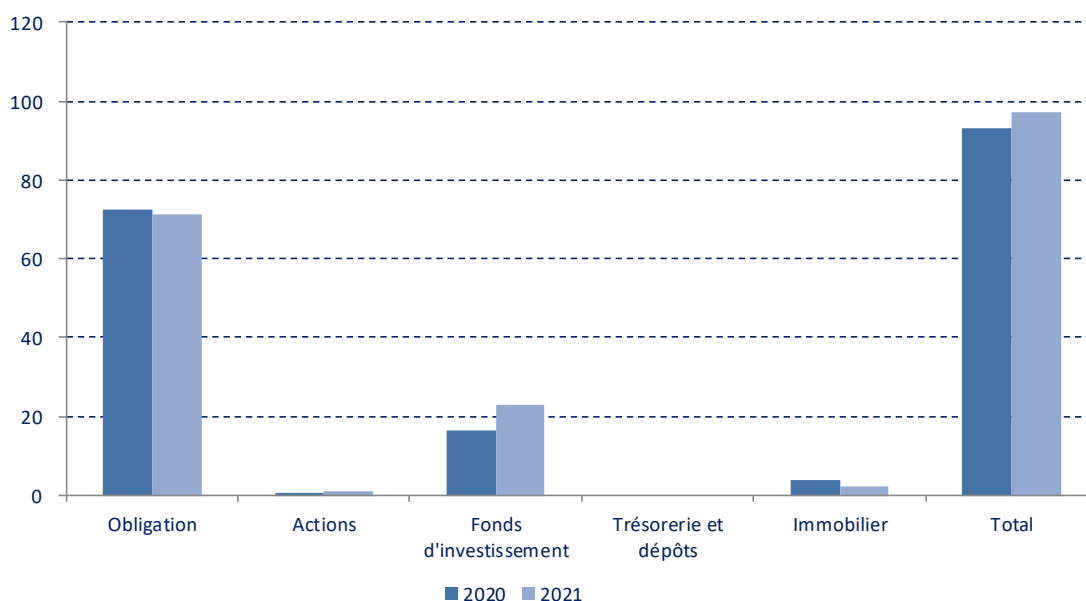
C2 – Risque de marché

Le risque de marché est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des placements (actions, obligations, immobilier, monétaire), des passifs et des instruments financiers.

Exposition au risque de marché

Le total des actifs, en valeur de marché, représente 97 millions d'euros contre 93 millions d'euros en 2020. La structure de risque du portefeuille d'investissement, ainsi que son évolution sur 2021, sont représentées ci-dessous :

Evolution de l'allocation d'actifs



La composition du portefeuille d'investissement par classe est présentée dans le tableau en annexe S.02.01.02 « Bilan prudentiel ». Ces éléments donnent la mesure des expositions au risque de marché.

Le portefeuille d'actifs de Matmut Protection Juridique reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques. La poche d'obligations représente une part importante de l'allocation du portefeuille et est stable par rapport à 2020.

Elle est principalement composée d'obligations privées et souveraines détenues en direct (avec également une part de fonds de diversifications obligataires : dettes privées, haut rendement, etc...). Le rating moyen du portefeuille est de A pour une maturité moyenne de 9 ans.

Exposition au risque de marché

Du point de vue « coût en capital réglementaire », l'allocation actuelle représente un SCR de marché de 15 millions d'euros et se décompose de la façon suivante :

SCR Marché au 31-12-21		
Risque de marché après diversification	14,6	100%
<i>Risque Taux d'intérêt</i>	2,7	19%
<i>Risque Action</i>	7,2	49%
<i>Risque Immobilier</i>	0,6	4%
<i>Risque de Spread</i>	6,9	47%
<i>Risque de Concentration</i>	0,3	2%
<i>Risque de change</i>	1,9	13%
Diversification	-5,0	-34%

Sensibilité au risque de marché

Afin de tester la sensibilité aux risques de marché, différentes études sont menées. Les impacts de sensibilité aux taux et aux actions en termes de solvabilité sont évalués dans le cadre des travaux pour Matmut Protection Juridique comme toute entité de la Sgam Matmut.

Ces scénarios de stress permettent de s'assurer de la capacité de Matmut Protection Juridique à servir ses engagements malgré des scénarios adverses.

C3 – Risque de crédit

Ce risque correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de changements défavorables de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auxquels MPJ est exposée sous forme de risque de contrepartie, de risque lié à la marge ou de concentration du risque de marché.

Exposition au risque de crédit

Matmut Protection Juridique est soumise au risque de crédit, pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation. Ce risque de crédit est toutefois limité dans la mesure où l'activité de Matmut Protection Juridique ne nécessite pas de faire appel à de la réassurance et n'a de ce fait pas de créances de réassurance dans son bilan.

Les comptes courants internes et comptes bancaires représentent le poste le plus important. Les contreparties de type 2 sont majoritairement composées des créances envers les sociétaires.

Globalement, le volume de contreparties reste limité.

C4 – Risque de liquidité

L'exposition au risque de liquidité se caractérise par un niveau minimal de liquidité des actifs à différentes échéances (inférieures à 1 mois notamment) calibré de façon à pouvoir faire face à un besoin anormal de liquidité en lien, par exemple des gaps de trésorerie liés au non-paiement des primes.

Le besoin de liquidité est une dimension également prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs et est évidemment lié à la durée du passif. L'allocation d'actifs retenue intègre cette contrainte de liquidité et son niveau d'illiquidité est suivi précisément dans le cadre du suivi et pilotage du risque mensuel.

Bénéfices attendus sur Primes Futures

Matmut Protection Juridique détermine les bénéfices attendus inclus dans les primes futures par produit d'assurance, puis les réaffecte par ligne d'activité (LoB).

Au titre de l'exercice 2021, les bénéfices attendus sur primes futures s'élèvent à 3,4 millions d'euros.

C5 – Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Il trouve son origine sur des problématiques liées aux :

- processus : processus inadaptés, inadéquation de ressources, non-conformité réglementaire
- hommes : erreur de saisie, omission, retards, inadéquation des compétences, malveillances, fraudes
- système d'information : indisponibilité, détérioration des données, confidentialité, intrusion...

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité définis comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non-respect des dispositions réglementaires.

Exposition au risque opérationnel

Mesuré par la formule standard, le risque opérationnel de Matmut Protection Juridique, représente 5,7% du SCR.

Risques cyber

Un cyber risque se définit comme toute atteinte au bon fonctionnement des systèmes d'information (basé sur les principes de disponibilité, d'intégrité, de confidentialité, de sécurité, de traçabilité, de non répudiation).

Ce risque vise en particulier les cyber-attaques d'ampleur, avec des conséquences économiques significatives, la fragilisation de la protection des données personnelles, le risque de fraude aux données et enfin le risque de rançon.

Il prend la forme de dégradations / altérations du SI, telles que :

- Perte de données,
- Fuite ou perte de données/ divulgation de la donnée
- Dégradation de la donnée
- Compromission du SI (=perte de confiance)
- Défaut de conformité
- Perte de souveraineté / trop forte dépendance à une solution externalisée

Risques de non qualité des données

Les données sont au cœur de l'activité d'assurance et représentent de ce fait un actif central et un point d'attention pour l'entreprise. Dès lors, le risque de non maîtrise de la qualité des données et celui lié à l'incapacité d'exploiter ces données représentent un enjeu primordial pour les besoins de maîtrise de l'activité courante et du pilotage.

Le Groupe a mis en place une politique de qualité des données qui définit la gouvernance et les processus associés au contrôle des données. En particulier, il met en œuvre un ensemble de processus transverses d'identification, de documentation, d'évaluation et de contrôle des données visant à garantir la qualité des calculs des provisions techniques.

Risques d'interruption d'activité

Les risques de sécurité considèrent également les ruptures importantes ou durables de l'activité (incendie, pandémie, panne informatique...) qui peuvent avoir un impact important sur les collaborateurs, les biens, les clients ou la réputation du Groupe.

Le dispositif de gestion des situations susceptibles de compromettre la continuité d'activité est formalisée dans la politique de continuité d'activité.

Elle vise les situations d'indisponibilité des SI, des Locaux, des Ressources Humaines et la défaillance d'un sous-traitant avec notamment l'élaboration d'un plan de continuité d'activité, d'un plan de secours informatique et d'une procédure de gestion de crise.

Risques liés à la sous-traitance

Le Groupe a déployé une politique de sous-traitance qui définit le processus d'identification et de contrôle des sous-traitants.

Les activités confiées à des tiers font l'objet d'un suivi particulier. Les moyens prévus pour pallier le risque de défaillance ou l'indisponibilité d'un sous-traitant sont formalisés dans les contrats. La Sgam assure un contrôle des activités sous-traitées qu'il s'agisse de prestations de services ou de délégation de gestion.

Le dispositif de contrôle et de suivi s'appuie sur une cartographie des risques inhérents aux activités importantes/critiques déléguées. Il permet notamment de mettre régulièrement à jour la connaissance de l'organisation, des moyens techniques, humains, financiers et de contrôle des délégataires, d'évaluer le niveau de maîtrise des risques et d'en préconiser le renforcement le cas échéant.

Risques de non-conformité à la réglementation

Le risque de non-conformité se définit comme le risque auquel le Groupe est exposée en cas de manquement à des dispositions normatives pouvant entraîner une sanction judiciaire ou administrative, une perte financière significative ou porter atteinte à sa réputation.

Les nombreuses évolutions réglementaires demandent un ajustement permanent des processus afin d'être en conformité avec la réglementation. Ces évolutions et / ou ajustements peuvent demander des investissements importants.

La mise en œuvre du dispositif de vérification de la conformité porte en priorité pour le Groupe sur 5 thématiques : Gouvernance – Ethique et déontologie - Données personnelles – Sécurité financière et Protection de la clientèle (cf. infra § B.4).

Réduction du risque opérationnel

Pour maîtriser ses risques opérationnels, Matmut Protection Juridique s'appuie notamment sur des dispositifs du groupe tels que :

- la mise en place et l'application de politiques (présentées ci-dessus) : politique de contrôle interne, de sécurité de l'information et autres politiques spécifiques à certains risques opérationnels, notamment aux risques exposés ci-dessus
- la mise en œuvre d'outils de suivis des risques (via des cartographies de risques, la réalisation de contrôles réguliers, la collecte et le traitement des incidents, la définition et le suivi d'avancement de plans d'action),
- l'existence d'un plan de continuité d'activité, d'un plan de secours informatique et d'une procédure de gestion de crise,
- la souscription de polices d'assurance de nature à réduire l'impact financier en cas de survenance des risques (cyber notamment).

C6 – Autres risques importants

L'identification de ces risques s'appuie sur la cartographie des risques majeurs du Groupe Matmut.

Face à ces risques stratégiques n'entrant pas directement dans le calcul de SCR, le Groupe met en place des mesures d'atténuation tenant à la réalisation de veille, de mise en œuvre de processus de pilotage économique et de gestion des risques.

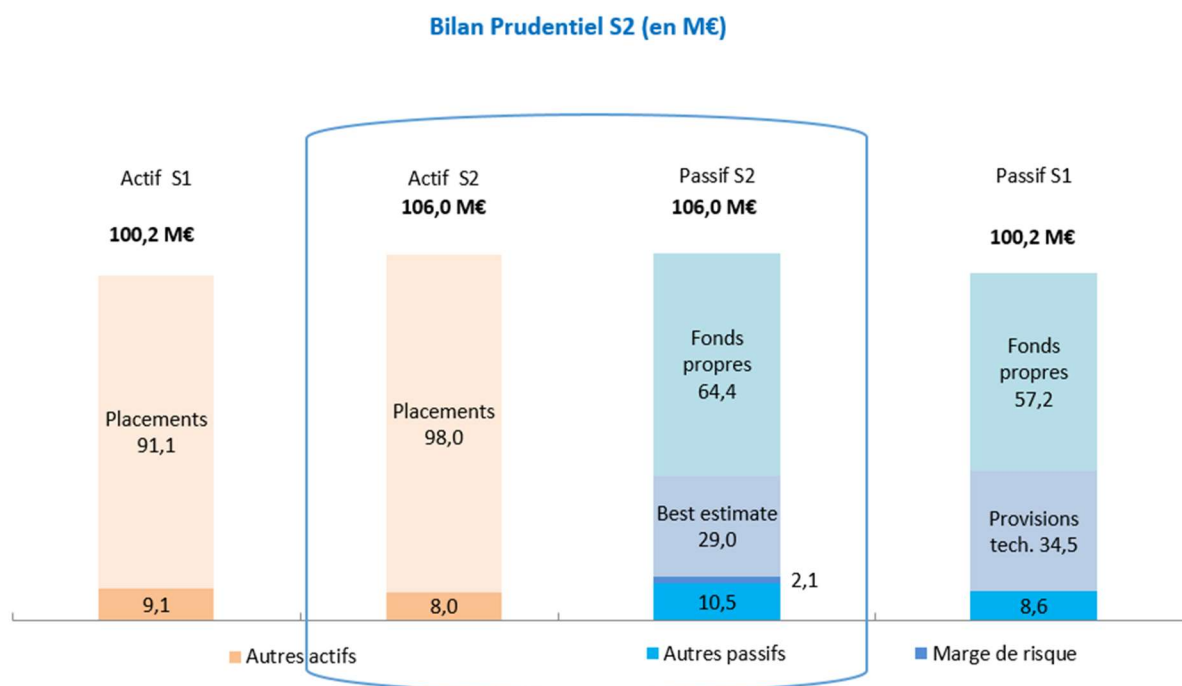
C7 – Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante concernant le profil de risque.

PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

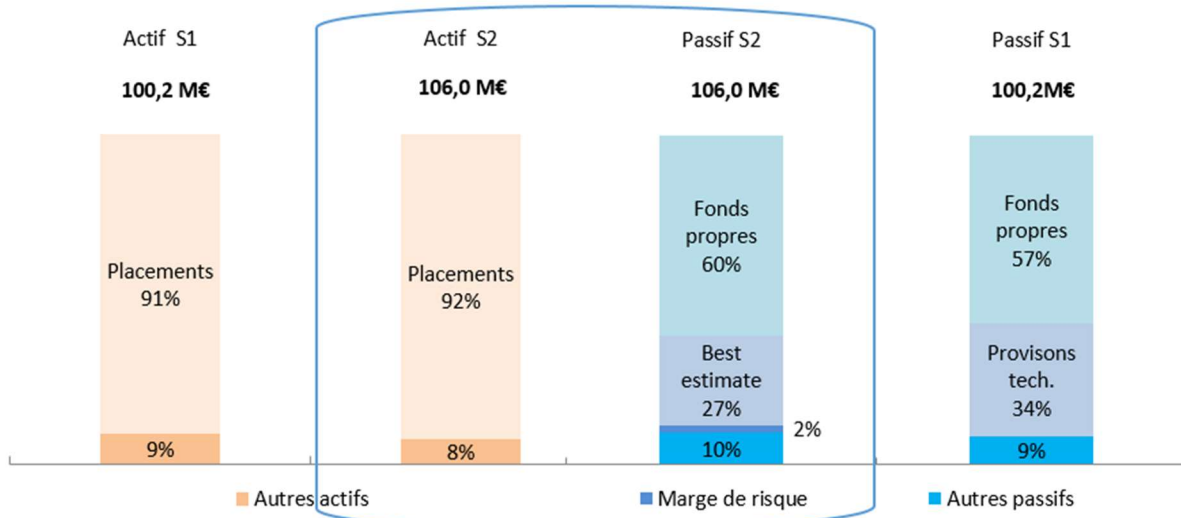
Le bilan 2021 se compose :

- à l'actif de 92% de placements (hors immobilier d'exploitation) et 8% d'actifs divers.
- au passif de 27% de best estimate, 60% de fonds propres, 10% d'autres passifs et 2% de marge de risque.



Les placements s'entendent hors immobilier d'exploitation.

Bilan Prudentiel S2 (en % et montant)



Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	97 922	90 971	6 951
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	2 399	2 225	174
Participations	823	527	297
Actions	1	1	0
Obligations	71 656	67 493	4 163
Fonds d'investissement	23 041	20 723	2 317
Dérivés		0	0
Autres	2	2	0
Investissements représentant les provisions des contrats en UC	0	0	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	1	557	-557
Provisions techniques cédées	0	0	0
Prêts	106	106	0
Impôts différés actif	0	0	0
Autres actifs	7 986	8 578	-592
Ecart d'acquisition	0	0	0
Actifs incorporels	0	0	0
Dépôts auprès des cédantes	0	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance	259	259	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0
Frais d'acquisition reportés	0	592	-592
Autres créances	5 214	5 214	0
Trésorerie	2 513	2 513	0
Autres	0	0	0
Total actif	106 015	100 213	5 802
Provisions techniques (meilleure estimation)	29 034	34 455	-5 421
Marge de risque	2 071	0	2 071
Impôts différés passif	1 094	0	1 094
Dettes subordonnées	7 500	7 500	0
Engagements sociaux	1 479	579	900
Autres provisions	0	0	0
Autres dettes	7 974	7 974	0
Dettes financières	1 329	1 329	0
Autres	6 645	6 645	0
Total passif	49 152	50 508	-1 356
Excédent de l'actif sur le passif	56 863	49 705	7 158

D1- Actifs

Actifs financiers et immobiliers

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers de chaque société du Groupe, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

Description des bases de données

Les données nécessaires à l'évaluation à des fins de solvabilité sont principalement extraites du logiciel comptable Chorus (Linedata) qui comptabilise les stocks et flux des actifs financiers de Matmut Protection Juridique, qu'ils soient gérés en direct ou en gestion déléguée sous mandat (OFI Asset Management pour 75% des encours du Groupe Matmut). Chorus est donc également utilisé par OFI AM pour le traitement comptable de l'ensemble de ses mandats gérés. Cette centralisation donne lieu à des vérifications supplémentaires par OFI AM lors de la création et au fil de la vie des titres car ces données sont utilisées ensuite par tous les autres mandats (cohérence entre portefeuilles).

Les données disponibles dans Chorus sont complétées par des données issues de logiciels d'information tels que Bloomberg ou Fininfo et/ou de notices juridiques (emprunts privés). Afin de pouvoir centraliser l'ensemble de ces données, un infocentre dédié aux actifs a été développé sous SQL. Il est alimenté mensuellement et automatiquement par des flux de données exhaustifs en provenance de Chorus, de Bloomberg, et également alimenté des données propres à l'immobilier

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Actions

Les actions cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché (dernier cours coté sur leur place de référence).

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de leurs comptes annuels sur la base de leurs Fonds Propres nets. Elles peuvent être revalorisées lorsqu'un évènement récent permet de préciser une valeur plus économique : valorisation attestée par le commissaire aux comptes de la société ou cession réelle d'une partie du capital ayant eu lieu et permettant d'exprimer un prix de marché ou valorisation sur la base des fonds propres prudentiels (s'agissant de compagnies soumises à la réglementation Solvabilité 2). Une valorisation en normes prudentielles est effectuée lorsque cela est possible (selon matérialité).

Les OPCVM sont valorisés selon leur valeur liquidative officielle.

Obligations

Les obligations cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché.

Les obligations non cotées ainsi que les prêts représentent des créances sur des sociétés liées au Groupe ou à l'économie sociale.

Les emprunts structurés, peu liquides, sont valorisés en marked-to-model chaque fin de mois par les contreparties. Une contre-valorisation de ces titres par une société indépendante est également effectuée mensuellement ; les écarts significatifs sont analysés.

Immeubles

Les immeubles sont valorisés sur la base de rapports d'expertise détaillés et réalisés par roulement tous les cinq ans par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local et, entre deux, par des certifications de ces mêmes experts qui font évoluer ou non la valorisation de ces immeubles en fonction notamment des travaux effectués et du comportement du marché local.

Les immeubles en cours sont valorisés au prix décaissé au jour de l'inventaire.

En ce qui concerne les SCI, un calcul de valorisation est effectué sur la base de la valeur d'expertise des immeubles détenus + (capitaux propres – valeur nette comptable des immeubles).

Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	97 922	90 971	6 951
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	2 399	2 225	174
Participations	823	527	297
Actions	1	1	0
Obligations	71 656	67 493	4 163
Fonds d'investissement	23 041	20 723	2 317
Dérivés		0	0
Autres	2	2	0

Autres actifs

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les écarts d'acquisition (ou goodwill) et les frais d'acquisition reportés sont sans valeur en normes prudentielles.

Les actifs incorporels sont valorisés à zéro, à l'exception des droits au bail pour lesquels il est retenu la valeur d'expertise.

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est une valeur de revente estimée à leur coût d'acquisition net des amortissements pratiqués. Ceci, à l'exception des agencements et installations, ainsi que des matériels et mobilier de bureau, dont la valeur de revente est considérée comme nulle.

N'étant pas matériels, les autres postes, dont le dénouement est inférieur à 6 mois, ne font pas l'objet d'une actualisation.

D2 – Provisions techniques

Les provisions techniques représentent des réserves constituées par MPJ pour faire face à ses engagements d'assurance, pris envers ses assurés en vertu des garanties souscrites.

Les provisions techniques sont inscrites au bilan en normes prudentielles à leur valeur économique qui correspond à une valeur de transfert.

Leur montant est égal à la somme de la meilleure estimation des engagements et d'une marge de risque.

Elles doivent répondre au principe imposé par le législateur qui est celui des engagements réglementés et doivent à tout instant être représentées par des actifs équivalents.

Le tableau S.02.01.02 figurant en annexe du présent rapport présente la valeur des provisions techniques.

Provisions techniques par ligne d'activité

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, en normes françaises et prudentielles, par activité, au 31 décembre 2021 :

Montants en K€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables
Assurance de protection juridique	Provisions techniques	31 105	34 455	0	0
	Meilleure estimation	29 034			
	Marge de risque	2 071			
	Provisions techniques	31 105	34 455	0	0
TOTAL	Meilleure estimation	29 034			
	Marge de risque	2 071			

En normes prudentielles, les provisions techniques brutes, marge de risque comprise, s'élèvent à 31,1 millions d'euros (contre 34,5 millions d'euros en normes françaises). Les provisions cédées en réassurance sont nulles en normes prudentielles comme en normes comptables.

Bases, méthodes et principales hypothèses

Les provisions techniques regroupent :

- Le best estimate de primes,
- Le best estimate de sinistres,
- La marge de risque.

Pour prendre en compte la réassurance, les best estimates de primes et sinistres donnent lieu à la détermination des créances qui correspondent aux montants recouvrables auprès des réassureurs. Conformément aux spécifications techniques, les créances de réassurance « best estimate » sont ajustées du risque de contrepartie.

Segmentation

Les calculs sont réalisés selon une segmentation par groupe homogène de risque, qui permet un niveau de détail suffisant et satisfaisant pour l'établissement des comptes tant en normes françaises qu'en normes prudentielles.

Best estimate

Pour les activités « Non Vie » (IARD et Santé), les provisions best estimate sont déterminées en distinguant :

- Le best estimate de primes : celui-ci est calculé au titre des engagements futurs pris par l'entreprise et pour lesquels aucune action pour modifier l'engagement n'est envisageable (révision des cotisations, résiliation)
- Le best estimate de sinistres : cette provision prend en compte tous les sinistres qui se sont produits (déclarés ou non encore déclarés) et non encore réglés ou seulement partiellement réglés.

Pour ces deux évaluations, après détermination des différents flux constitutifs de ces provisions (cotisations, prestations, recours, frais...), à l'aide de méthodologies actuarielles standards, l'actualisation est effectuée avec la courbe des taux retenue – au 31 décembre 2021 - fournie par l'EIOPA, sans ajustement.

Marge de risque

Le calcul de la marge de risque repose sur la méthode du « Cost of Capital » qui actualise les SCR futurs à un taux de 6%. La méthode utilisée par MPJ consiste à projeter individuellement les sous modules de SCR, hors marché, sous l'hypothèse que l'activité devienne un run-off, puis de les agréger pour en déduire un SCR de référence.

Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Il porte principalement sur l'évolution de l'inflation et des taux d'intérêts, mais également la réglementation et la jurisprudence en matière d'indemnisation.

Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

De par la nature de son activité, Matmut Protection Juridique n'utilise pas la réassurance.

Informations complémentaires

Matmut Protection Juridique n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). Elle n'applique ni la correction pour volatilité, ni l'ajustement égalisateur. De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

D3 – Autres passifs

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les méthodologies et hypothèses de valorisation appliquées à Matmut Protection Juridique sont celles appliquées au niveau de SGAM Matmut. De même que le taux d'imposition retenu pour le calcul de l'impôt différé, fixé à 25.83 % pour 2021 (taux de droit commun applicable en 2021 auquel s'ajoute la contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins-values long terme).

Le tableau ci-après présente la ventilation de l'impôt différé net passif de 1 094 K€ au bilan de Matmut Protection Juridique :

Montants en K€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (côté émetteur)		
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors goodwill, marques, etc)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		1 129
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques		494
Impôts différés sur les différences temporaires		
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts		
Impôts différés sur les FAR (Frais d'acquisition reportés)	153	
Autres impôts différés	376	
Total impôts différés nets	529	1 623

Analyse d'écart entre les évaluations en normes françaises et normes prudentielles

L'écart constaté sur la valorisation des provisions de retraite s'explique par le fait que les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes statutaires et mentionnés en annexe.

D4 – Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

D5 – Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.

PARTIE E - GESTION DU CAPITAL

E1- Fonds propres

Les principes, objectifs et procédures de gestion des fonds propres sont définis par la politique de gestion du capital du Groupe, faisant l'objet d'un réexamen au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Matmut Protection Juridique gère ses fonds propres de manière à pouvoir disposer à tout moment de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite.

Les fonds propres économiques sont les suivants :

Montants en K€	2021	2 020	2021 / 2020
Fonds propres	57 205	49 298	16,0%
Capital en actions ordinaires	7 500	7 500	0,0%
Capital en primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		0	
Fonds initial		0	
Réserves et résultat	42 205	34 298	23,1%
Dettes subordonnées	7 500	7 500	
Intérêts minoritaires		0	
Autres		0	
Ecarts d'évaluation entre comptes normes françaises et Solvabilité 2	7 158	7 661	-6,6%
Evaluation en valeur de marché des placements	6 394	7 947	-19,5%
Annulation des FAR	-592	-606	-2,4%
Revalorisation des PT y compris MR	3 350	3 260	2,8%
Revalorisation des Créances de réassurance	0	0	
Réévaluation autres actifs	0	0	
Réévaluation autres passifs	-900	-644	39,7%
Impôts différés	-1 094	-2 295	-52,3%
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées		0	
Autres	0	0	
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2	0	0	
Fonds propres Solvabilité 2	64 363	56 959	13,0%

Les TSDI présentent les caractéristiques suivantes :

Tableau sur l'émission de dettes subordonnées

Date d'émission	Emissions - Nominal (en K€) - Porteurs - Date de maturité	Fonds propres S2	Mesure transitoire
27/04/2006	TSDI - 7.500K€ - Matmut Sam - Durée indéterminée	Niveau 2	non

La structure des fonds propres par niveau est présentée dans le tableau ci-après. Aucun changement notable n'est intervenu dans cette structure (tant qualitativement que quantitativement) depuis la précédente période de référence.

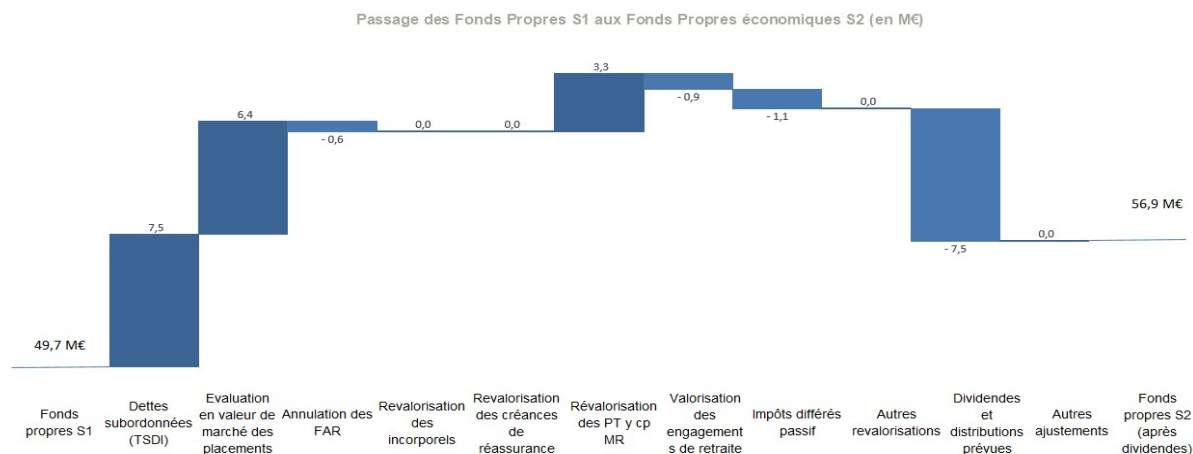
Montants en K€	2 021	2 020	2021 / 2020
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	31 105	36 177	-14,0%
Fonds propres de base	56 853	56 959	-0,2%
niveau 1 non restreint	49 353	49 459	-0,2%
niveau 1 restreint	0		
niveau 2	7 500	7 500	0,0%
niveau 3			
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	50 686	50 889	-0,4%
niveau 1 non restreint	49 353	49 459	-0,2%
niveau 1 restreint	0		
niveau 2	1 333	1 430	-6,8%
niveau 3			
MCR	6 665	7 149	-6,8%
Ratio de couverture du MCR	760,5%	711,8%	6,8%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	56 853	56 959	-0,2%
niveau 1 non restreint	49 353	49 459	-0,2%
niveau 1 restreint	0		
niveau 2	7 500	7 500	0,0%
niveau 3			
SCR	26 661	24 198	10,2%
Ratio de couverture du SCR	213,2%	235,4%	-9,4%

A noter qu'aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE (concernant les éléments de fonds propres émis avant le 1er janvier 2016) n'est utilisée.

Les fonds propres de Matmut Protection Juridique incluent un titre subordonné à durée indéterminée (TSDI) émis en avril 2006 pour un montant nominal de 7,5 millions d'euros. La rémunération annuelle est basée sur l'indice TEC-10 augmenté de 75 bp sans toutefois pouvoir dépasser 8%. Il existe par ailleurs des clauses de suspension des coupons (restant dus) notamment en cas de résultat comptable négatif ou de marge de solvabilité inférieure à un certain seuil. Enfin, les titres sont à durée indéterminée avec une possibilité de remboursement anticipé à la main de Matmut Protection Juridique au bout de 5 ans.

Le ratio de solvabilité s'établit à 213,2 % contre 235,4 % en 2020. Cette diminution de 9 % résulte d'une augmentation du SCR (2,5 M€) et d'une distribution de dividendes (7,5 M€) venant impacter le montant des fonds propres éligibles.

Le passage du bilan en normes françaises au bilan en normes prudentielles s'effectue comme suit :



E2 – Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Informations quantitatives sur le capital de solvabilité requis

Dans le cadre des trois évaluations prévues par l'ORSA, Matmut Protection Juridique démontre que la formule standard est adéquate avec son portefeuille, tant pour ses activités d'assurance que pour ses actifs financiers.

Par ailleurs, il est ici rappelé que :

- Matmut Protection Juridique n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions),
- Elle n'applique ni la correction pour volatilité, ni l'ajustement égalisateur,
- Il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

Le calcul du capital de solvabilité requis est réalisé avec la formule standard. Les résultats, pour l'année 2021, sont détaillés dans le tableau ci-après :

Matmut Protection Juridique Composition SCR (Formule Standard) - en M€	2021	2020	2021/2020
Risque de marché	14,6	12,5	16,9%
Risque de défaut des contreparties	0,4	0,4	-2,8%
Risque VIE	0,0	0,0	-
Risque SANTE	0,0	0,0	-
Risque NON VIE	18,2	18,5	-1,6%
Somme des modules hors Int/Op/Adj	33,2	31,4	5,8%
Diversification entre modules de risques	-7,0	-6,4	8,8%
SCR Intangibles	0,0	0,0	-
SCR Opérationnel	1,5	1,5	0,7%
SCR d'ajustement	-1,1	-2,3	-52,3%
BSCR	26,2	25,0	5,0%
SCR	26,7	24,2	10,2%
MCR	6,7	7,1	-6,8%

Matmut Protection Juridique affiche un SCR de 26,7 millions d'euros, dont les deux principaux risques sont le risque souscription non-vie et le risque de marché.

Le SCR augmente de 2,5 millions d'euros, soit une évolution de 10,2%.

Le MCR au 31 décembre 2021 est de 6,7 millions d'euros, en baisse par rapport à 2020 (- 6,8%).

Le MCR est calculé dans le respect de la méthode décrite dans les textes en vigueur. Le montant obtenu par ce calcul est supérieur au seuil défini par la directive Solvabilité 2 (2,2 millions d'euros) et se situe dans la fourchette de 25 % à 45 % du SCR prévue par cette même directive.

L'ajustement du SCR au titre de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés s'élève à 1,1 million d'euros.

L'approche basée sur le taux d'imposition moyen est retenue pour le calcul de l'ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de perte des impôts différés.

Cette capacité d'absorption de perte des impôts différés est justifiée intégralement par la reprise de passifs d'impôts différés. Il n'est tenu compte d'aucun report de bénéfices d'exercices antérieurs ni de probables bénéfices économiques imposables futurs.

E3 – Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut Protection Juridique qui n'utilise pas de modèle interne.

E4 – Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut Protection Juridique qui n'utilise pas de modèle interne.

E5 – Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Les résultats des projections réalisées dans le cadre de l'ORSA permettent d'établir que les fonds propres économiques de Matmut Protection Juridique, sur l'horizon du plan d'affaires, y compris dans un contexte de chocs, couvrent ses exigences réglementaires de capitaux.

E6 – Autres informations

Aucune information importante ou qualifiée comme telle n'est à mentionner en complément.

**Rapport sur la solvabilité
et
la situation financière**

Matmut Protection Juridique

ANNEXE

ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS

**Données au 31 décembre 2021
en milliers d'euros**

S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	1
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	97 922
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	2 399
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	823
Actions	R0100	1
Actions - cotées	R0110	
Actions - non cotées	R0120	1
Obligations	R0130	71 656
Obligations d'État	R0140	8 430
Obligations d'entreprise	R0150	50 011
Titres structurés	R0160	13 215
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	23 041
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	2
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	106
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	106
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	259
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	5 214
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	2 513
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	106 015

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	31 105
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	31 105
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	29 034
Marge de risque	R0550	2 071
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	1 479
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	1 094
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	1 288
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	41
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	6 645
Passifs subordonnés	R0850	7 500
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	7 500
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	49 152
Excédent d'actif sur passif	R1000	56 863

S.05.01.02 - 01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)													Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
Primes émises																	
Brut - assurance directe	R0110										50 861						50 861
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140																
Net	R0200										50 861						50 861
50 977 237,01																	
Brut - assurance directe	R0210										50 977						50 977
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240																
Net	R0300										50 977						50 977
Charge des sinistres																	
Brut - assurance directe	R0310										8 159						8 159
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340																
Net	R0400										8 159						8 159
Variation des autres provisions techniques																	
Brut - assurance directe	R0410																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440																
Net	R0500																
Dépenses engagées	R0550										33 813						33 813
Autres dépenses	R1200																
Total des dépenses	R1300																33 813

S.05.01.02 - 02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie			
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
Primes acquises										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
Charge des sinistres										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900									
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									

S.17.01.02
Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
<i>Provisions pour primes</i>																	
Brut - total	R0060										-823						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140																
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150										-823						
<i>Provisions pour sinistres</i>																	
Brut - total	R0160										29 857						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240																
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250										29 857						
Total meilleure estimation - brut	R0260										29 034						
Total meilleure estimation - net	R0270										29 034						
Marge de risque	R0280										2 071						
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290																
Meilleure estimation	R0300																
Marge de risque	R0310																
Provisions techniques - Total																	
Provisions techniques - Total	R0320										31 105						
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330																
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340										31 105						

S.19.01.21 - 01 Accident
Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
--	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année		Année de développement													
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +			
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110			
Précédentes	R0100														-18
N-9	R0160	4 130	5 721	3 224	1 769	934	420	81	35	4	37				
N-8	R0170	4 422	5 926	3 136	1 596	905	342	135	-67	-109					
N-7	R0180	4 302	5 650	3 080	1 667	905	227	36	-11						
N-6	R0190	4 480	5 803	3 067	1 640	765	356	101							
N-5	R0200	3 681	5 150	2 564	1 311	719	375								
N-4	R0210	4 005	4 947	2 403	1 117	695									
N-3	R0220	3 733	5 067	2 163	1 448										
N-2	R0230	3 390	4 116	2 634											
N-1	R0240	2 530	4 208												
N	R0250	3 666													

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
R0100		-18	-18
R0160		37	16 353
R0170		-109	16 285
R0180		-11	15 856
R0190		101	16 211
R0200		375	13 801
R0210		695	13 166
R0220		1 448	12 411
R0230		2 634	10 140
R0240		4 208	6 739
R0250		3 666	3 666
Total	R0260	13 025	124 611

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

Année		Année de développement													
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +			
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300			
Précédentes	R0100														121
N-9	R0160					1 381	1 053	1 009	697	614	50				
N-8	R0170				2 450	1 537	1 342	858	837	111					
N-7	R0180			4 593	2 783	1 957	1 097	968	105						
N-6	R0190		8 427	5 100	3 221	1 731	1 285	311							
N-5	R0200	14 061	8 138	4 481	2 404	1 490	628								
N-4	R0210	16 170	8 538	4 375	2 883	986									
N-3	R0220	16 361	8 024	4 857	2 168										
N-2	R0230	15 245	8 377	3 756											
N-1	R0240	11 456	6 000												
N	R0250	15 529													

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
R0100		120
R0160		50
R0170		111
R0180		106
R0190		312
R0200		630
R0210		989
R0220		2 175
R0230		3 768
R0240		6 019
R0250		15 578
Total	R0260	29 857

S.23.01.01 - 01

Fonds propres

	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	7 500	7 500		
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Fonds excédentaires	R0070				
Actions de préférence	R0090				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Réserve de réconciliation	R0130	41 853	41 853		
Passifs subordonnés	R0140	7 500		7 500	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	56 853	49 353	0	7 500
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
Total fonds propres auxiliaires	R0400				
Fonds propres éligibles et disponibles					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	56 853	49 353	0	7 500
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	56 853	49 353	0	7 500
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	56 853	49 353	0	7 500
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	50 686	49 353	0	1 333
Capital de solvabilité requis	R0580	26 661			
Minimum de capital requis	R0600	6 665			
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	2,13			
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	7,60			

S.23.01.01 - 02

Fonds propres

	C0060
Réserve de réconciliation	
Excédent d'actif sur passif	R0700 56 863
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720 7 510
Autres éléments de fonds propres de base	R0730 7 500
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740
Réserve de réconciliation	R0760 41 853
Bénéfices attendus	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780 3 438
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790 3 438

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	14 603	9 - Simplifications not used	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	366		
Risque de souscription en vie	R0030	0	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en santé	R0040	0	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	18 222	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Diversification	R0060	-6 964		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	26 225		

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 529
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-1 094
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	26 661
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	26 661
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

oui / non

Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	oui

LAC DT

		LAC DT
LAC DT	R0640	-1 094
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-1 094
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-7 169

RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE

S.28.01.01 - 01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
Résultat MCRNL	R0010	6 638

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	29 034	50 861
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCRL	R0200	

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	6 638
Capital de solvabilité requis	R0310	26 661
Plafond du MCR	R0320	11 997
Plancher du MCR	R0330	6 665
MCR combiné	R0340	6 665
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	6 665

RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE

NOTRE RAISON D'ÊTRE, NOTRE RAISON D'AGIR



66 rue de Sotteville
76100 Rouen